

Malgré la pandémie de COVID-19, l'OBV du Chêne poursuit l'éradication de la berce du Caucase en Lotbinière

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'Offensive régionale de lutte à la berce du Caucase menée par l'ensemble des OBV de la Chaudière-Appalaches

Sainte-Croix, le 21 mai 2020 - Pour une troisième année consécutive, l'OBV du Chêne offre son aide gratuitement aux citoyens de la MRC de Lotbinière pour identifier et éradiquer la berce du Caucase. La berce est une espèce exotique envahissante et elle est dangereuse pour la santé. Sa sève peut occasionner des brûlures. Il est important de procéder rapidement à son éradication car un seul plant peut produire jusqu'à 20 000 graines et causer l'apparition de milliers de plantules dans les années subséquentes. C'est pourquoi, tout au long de l'été, l'OBV du Chêne publiera des renseignements utiles sur les réseaux sociaux pour apprendre aux citoyens à reconnaître la berce du Caucase et à l'arracher de façon sécuritaire.

« L'OBV souhaite montrer aux gens une façon d'éradiquer la berce du Caucase en toute sécurité. Il est important de connaître le matériel et les techniques adéquates pour arracher les plants de manière sécuritaire et ainsi éviter les risques de brûlures » affirme Sylvie Leduc, directrice générale de l'OBV du Chêne. « Si vous ne vous sentez pas à l'aise de faire l'éradication vous-même, n'hésitez surtout pas à contacter notre équipe ».

La berce du Caucase a été introduite au Québec il y a plusieurs années, en tant que plante ornementale. Depuis 2018, les neuf OBV de la Chaudière-Appalaches mènent une offensive régionale de lutte à la berce du Caucase afin d'enrayer la progression de cette espèce dangereuse sur le territoire. Cette offensive régionale est coordonnée par le comité de bassin de la rivière Chaudière qui a mis en ligne un site internet (www.byebieberce.com) pour permettre aux citoyens de signaler la présence de berce.

Jusqu'à maintenant, l'OBV du Chêne a pu offrir le service d'éradication gratuitement grâce à une subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Ainsi, à moins d'un renouvellement de cette subvention, 2020 sera la dernière année où les citoyens pourront recevoir ce service sans frais.

Quels sont les risques de blessures?

Il est recommandé aux citoyens de faire très attention s'ils aperçoivent de la berce du Caucase sur leur terrain. La sève de la berce peut causer des brûlures sur la peau après une exposition aux rayons UV du soleil. En cas d'exposition, enlevez la sève le plus rapidement possible avec un papier absorbant et lavez abondamment la surface atteinte à l'eau savonneuse. Couvrez la zone atteinte afin d'éviter toute exposition aux rayons UV pour une durée minimale de 48 heures. Dans tous les cas, il est fortement suggéré de contacter un médecin.

Apprendre aux citoyens à arracher la berce de façon sécuritaire



OBV
du Chêne

Malgré les risques de brûlures, il est possible d'éradiquer la berce du Caucase soi-même de façon sécuritaire, avec le matériel et les techniques adéquates. C'est pourquoi l'OBV du Chêne a réalisé de courtes capsules vidéo explicatives qui seront diffusées sur Facebook et Instagram durant l'été.

« Nous avons réalisé des capsules vidéo afin d'outiller les citoyens qui souhaiteraient éradiquer eux-mêmes la berce. Cependant, nous conseillons fortement aux gens d'apprendre les techniques et d'utiliser l'équipement approprié avant de procéder à l'arrachage des plants », mentionne Pascale Bolduc, chargée de projet à l'OBV du Chêne.

La saison d'éradication de la berce du Caucase commence habituellement en mai et dure jusqu'à la fin du mois de septembre. Les citoyens qui souhaitent obtenir de l'aide peuvent contacter l'équipe de l'OBV du Chêne en visitant le www.byebieberceducaucase.com. Même les citoyens qui auront procédé à l'éradication eux-mêmes sont invités à signaler la présence de berce à l'OBV, pour l'aider à tenir une base de données à jour des emplacements où se trouve cette plante et en assurer le suivi dans les années à venir.

- 30 -

À propos de l'OBV du Chêne

Créé en 2007, l'Organisme de bassins versants de la zone du Chêne (OBV du Chêne) est un organisme à but non lucratif reconnu par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec depuis 2009. L'OBV du Chêne agit comme table de concertation en regroupant différents intervenants concernés par la gestion intégrée et durable de l'eau sur son territoire. Le territoire de la zone du Chêne est situé dans les municipalités régionales de comtés de Lotbinière et de l'Érable ainsi que la Ville de Lévis et regroupe plusieurs cours d'eau, notamment les rivières du Chêne, Aulneuse et Beaudet.

Pour de plus amples renseignements

Samuel Lafontaine
Conseiller en communication
819 593-2607
communications@obvduchene.org